



Paris, le 30 avril 2020

**Monsieur le ministre de l'Education
nationale**

Objet : demande d'annulation des épreuves orales anticipées de français de première.

Monsieur le Ministre,

Lors de ses annonces du 28 avril, le Premier ministre a reporté toute décision de réouverture des lycées à la fin du mois de mai. Dans ces circonstances, nous vous demandons l'annulation de l'oral de l'épreuve anticipée de français de Première.

En effet, malgré l'investissement important des enseignants dans la continuité pédagogique, il n'est pas possible de se satisfaire des conditions de préparation à distance de cette épreuve, dont le format a changé avec la réforme. Les élèves actuellement en Première n'avaient pas connaissance des nouvelles modalités l'an dernier en Seconde. L'éventuelle réouverture des lycées début juin avec un enseignement par groupes de moins de 15 élèves n'offre pas le temps nécessaire pour assurer résilience et raccrochage de tous les élèves, notamment ceux ayant été dans l'impossibilité de travailler régulièrement pendant la période du confinement ; les conditions de préparation à un exercice oral répondant à des codes et critères spécifiques.

De plus, pour protéger eux-mêmes ou leurs proches, certains lycéens ou professeurs pourraient ne pas retourner au lycée et continueraient d'étudier ou d'enseigner à distance. Aucune garantie d'égalité n'est donc possible, et cela ne peut qu'être source de stress pour tous.

A cela s'ajoutent la question des conditions sanitaires permettant une éventuelle réouverture des lycées sur l'ensemble du territoire et de la possibilité d'interroger plus des centaines de milliers de candidats en respectant les conditions sanitaires mais également celle de la préparation pédagogique des élèves dans un contexte aggravé par la mise en place de la réforme et du changement de format de l'épreuve.

Il nous semble que les nouveaux éléments liés au caractère progressif et aux incertitudes du déconfinement imposent une décision rapide et claire à même de rassurer élèves, familles et personnels : les épreuves orales de français ne peuvent se tenir.

Par conséquent, il est nécessaire d'envisager des propositions alternatives qui valorisent le travail de chaque élève et lui permettent d'aborder l'année de Terminale sereinement et en confiance :

- Transformation en contrôle continu avec la prise en compte des notes de l'écrit

- Transformation en contrôle continu en reprenant les notes d'écrit et en y ajoutant un bonus de 2 points à la note moyenne de l'écrit et ce, pour rassurer les élèves qui étaient en attente de l'épreuve orale pour augmenter leur note à l'épreuve globale de français

- Pour les 2 propositions précédentes, pour les notes d'écrit dont la moyenne serait en dessous de 10, retenir une note de 10 minimum

- Ajouter une épreuve orale à l'épreuve terminale de philosophie ; le français n'étant pas enseigné en classe de Terminale.

Veillez croire, Monsieur le Ministre, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Bruno LAMOUR

Secrétaire Général

